



## Règlement d'indemnisation des Arbitres Clubs en U11 et U13



Equipe <b>recevante</b> dispose d'un arbitre club	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Equipe <b>visiteuse</b> dispose d'un arbitre club	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
Désignation officielle demandée par le club <b>recevant</b>					OUI	OUI	
Désignation officielle demandée par le club <b>visiteur</b>							OUI
Arbitrage par <b>arbitre officiel convoqué</b>			X	X	X	X	X
Arbitrage par <b>arbitre club</b>	X	X					
Montant des frais à régler par l'équipe <b>recevante</b>	6,00 €	6,00 €	T- 6,00 €	T/2	T- 6,00 €	T/2	0 €
Montant des frais à régler par l'équipe <b>visiteuse</b>	6,00 €	6,00 €	6,00 €	T/2	6,00 €	T/2	T

"T" pour totalité des frais d'arbitrage

Pour les arbitres clubs nouvellement formés (moins de 2 ans) - Possibilité d'arbitrer à 2 ; dans ce cas :

Montant des frais à régler par l'équipe **recevante** : 6,00 € (1er) + 12 € (2ème)

Montant des frais à régler par l'équipe **visiteuse** : 6,000 € (1er)

**Rencontres U9 : AUCUNE indemnisation ne peut être réclamée à une équipe visiteuse**